

## CONTRAT DE DEVELOPPEMENT INSTRUCTEURS : CONSEIL REGIONAL NORD-PAS-DE-CALAIS

L'objectif est d'aider les PME-PMI à franchir une étape cruciale de leur développement au travers :

- D'un soutien en ingénierie à la déclinaison opérationnelle de leur stratégie via l'appui à la conduite de projet.
- D'un soutien financier à la réalisation de leur programme de développement.

### ➤ Entreprises éligibles :

PME-PMI de moins de 250 salariés (encadrement européen) ou création d'entreprise :

- appartenant aux secteurs de l'**industrie**, des **services aux entreprises à haute valeur ajoutée** ou de l'**agroalimentaire**,
- présentant un **projet de développement global**, ambitieux, créateur d'emplois de qualité à trois ans et intégrant les préoccupations sociales et environnementales (à titre exceptionnel, un projet de redéploiement d'entreprise pourra être accompagné),
- ayant obtenu des **contreparties locales d'un EPCI**
- inscrites au **registre du commerce et des sociétés**,

### ➤ Caractéristiques de l'aide :

Pour bénéficier de l'aide, les entreprises éligibles doivent notamment :

- s'engager dans un **programme d'investissement** d'au moins 200 k€ comportant un volet immobilier, matériel et des créations d'emplois significatives par rapport à l'effectif de départ,
- prévoir la **création de minimum 10 emplois** CDI-ETP pour les entreprises de services.



Pour tout  
renseignement :



Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais  
Direction de l'action économique  
03 28 82 75 70  
[contratdedeveloppement@nordpasdecals.fr](mailto:contratdedeveloppement@nordpasdecals.fr)

Contact Porte du Hainaut  
Davy NOTOT  
03 27 09 91 25 ou 06 30 23 45 09  
[dnotot@agglo-porteduhainaut.fr](mailto:dnotot@agglo-porteduhainaut.fr)